



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-394

PUBLIÉ LE 25 MAI 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-05-25-00001 - Arrêté 2022-00509 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
75-2022-05-25-00002 - Arrêté 2022-00510 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
75-2022-05-24-00004 - ARRETE N° 2022-00505 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 7
75-2022-05-25-00005 - arrêté n° 22-050 relatif à la composition administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d encadrement et d application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, de la Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy-Charles de Gaulle et le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)	Page 9
75-2022-05-25-00004 - Arrêté n°22-042 relatif à la composition du comité d hygiène, de sécurité et des conditions de travail interdépartemental des services de police de la préfecture de police (CHSCTi-PP) (3 pages)	Page 11
75-2022-05-24-00007 - Arrêté n°22-049 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d encadrement et d application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l aéroport d Orly (1 page)	Page 15

Préfecture de Police

75-2022-05-25-00001

Arrêté 2022-00509 Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement

Paris, le 25 MAI 2022

ARRETE N° 2022-00509

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille d'argent 2^{ème} classe pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Capitaine Cédric GARELLI**, né le 8 juillet 1989, affecté au sein de la 9^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-05-25-00002

Arrêté 2022-00510 Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement

Paris, le 25 MAI 2022

ARRETE N° 2022-00510

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à l'Adjudant **Brice BOURDON**, né le 26 août 1981, affecté au sein de la 8^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-05-24-00004

ARRETE N° 2022-00505 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 24 MAI 2022

ARRETE N° 2022-00505

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de Bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **Mme Bérangère GOUPIL**, née le 26 juillet 1973, Commandante divisionnaire fonctionnelle de Police, Cheffe du service de la communication par intérim de la Préfecture de Police.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-05-25-00005

arrêté n° 22-050 relatif à la composition administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, de la Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy-Charles de Gaulle et le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté n°22-050

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 25 mai 2022 matin :

Membre suppléant :

- Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines est remplacée par Mme Marianna JOVANOVIC, adjointe à la cheffe du bureau de la discipline police à la direction des ressources humaines.

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris, le **25 MAI 2022**
Adjoint au chef du service de gestion des
personnels de la police nationale


Sébastien CREUSOT

Préfecture de Police

75-2022-05-25-00004

Arrêté n°22-042 relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail interdépartemental des services de police de la préfecture de police (CHSCTi-PP)

Arrêté n°22-042

relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail interdépartemental des services de police de la préfecture de police (CHSCTi-PP)

Le préfet de police,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 modifié portant création des comités techniques des services déconcentrés de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau, de service central de réseau, des services déconcentrés, et spécial de la police nationale ;

Vu les résultats des élections professionnelles organisées entre le 30 novembre et le 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel au comité technique interdépartemental des services de police de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2018 portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail interdépartemental des services de police de la préfecture de police,

Arrête :

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

- M. Didier LALLEMENT, préfet de police ;
- M. Charles MOREAU, préfet, secrétaire général pour l'administration.

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel titulaires et suppléants :

1°) au titre des organisations syndicales Alliance Police Nationale – Synergie Officiers – Syndicat Indépendant des Commissaires de Police (SICP) - Syndicat National Alliance des Personnels Administratifs, Techniques, Scientifiques et Infirmiers de la police nationale (SNAPATSI) :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Emmanuel CRAVELLO	M. Emmanuel QUEMENER
M ^{me} Stéphanie BOYER	M ^{me} Najoua AMARA
M. Walid HRAR	M. Julien SCHENARDI
M. David LE ROUX	M. Edouard COUSYN
M. Benjamin ISELI	M ^{me} Linda BUQUET

2°) au titre de la fédération de syndicats du ministère de l'intérieur – Force ouvrière (FSMI-FO) :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Josias CLAUDE	M. Alain BAROUQUERRE-THEIL
M. Angelo BRUNO	M. Reda BELHAJ
M. Ludovic BONNET	M. Michael DEQUIN

3°) au titre des organisations syndicales Union nationale des syndicats autonomes – Fédération autonome de syndicats du ministère de l'intérieur (UNSA-FASMI) et Syndicat National Indépendant des Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques de la police nationale (SNIPAT) :

<u>Membres titulaire</u>	<u>Membres suppléant</u>
M. Stéphane IMMERY	M. Jean-Philippe BOZZOLA

Article 3 : Sont désignées en qualité de médecins de prévention :

- Mme le docteur Françoise ARRIVET, médecin coordonnateur régional, médecin de prévention pour le département de Paris ;
- Mme le docteur Sandrine VERGELY-TESTIERE, médecin coordonnateur régional, médecin de prévention pour les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Article 4 : Est désigné en qualité d'inspecteur santé et sécurité au travail :

- M. Philippe GUITTARD, inspecteur santé et sécurité au travail.

Article 5 : Assistent également au comité les agents désignés en qualité d'assistants et/ou de conseillers de prévention au sein des directions actives de police de la préfecture de police.

Article 6 : L'arrêté n°22-037 du 27 avril 2022 relatif à la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail interdépartemental des services de la préfecture de police est abrogé.

Article 7 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ile-de-France*.

Paris le 25 MAI 2022

Directrice des ressources humaines

juliette TRIGNAT

Préfecture de Police

75-2022-05-24-00007

Arrêté n°22-049 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté n°22-049

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 25 mai 2022 matin :

Membre titulaire :

- M. Arnaud MAZIER, directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies est remplacé par M. Jean-Baptiste CONSTANT, chef de service de gestion des personnels de la police nationale.

Membres suppléants :

- M. Pierre LE COZ, adjoint à la sous-directrice du soutien à l'investigation à la direction régionale de la police judiciaire de Paris est remplacé par M. Thierry GALY, chef de la division des affaires criminelles à la direction régionale de la police judiciaire des Yvelines
- Mme Marie-Astrid CEDE, sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines est remplacée par M. Patrice RIVIERE, adjoint à la sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines.

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 24 MAI 2022

Le chef du service de gestion
des personnels de la Police nationale

Jean-Baptiste CONSTANT